

DELIBERATION N° 2016/227

Autorisant le maire à lancer les appels d'offres et signer les marchés de travaux relatifs à la construction d'une structure artificielle d'escalade ainsi que les avenants éventuels

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 8 juin 2016,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

publics,
VU la délibération modifiée n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés

Dumbéa
VU la délibération n°2015/402 portant approbation du budget primitif 2016 de la Ville de

VU le Contrat d'Agglomération du Grand Nouméa 2011-2015, signé le 18 mars 2011 et ses différents avenants,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/56 du 29 avril 2016,

La commission municipale intitulé « Aménagement du Territoire, Développement Economique, et Développement Durable », entendue en séance du 25 mai 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le maire à lancer les appels d'offres et signer les marchés de travaux relatifs à la construction d'une structure artificielle d'escalade ainsi que les avenants éventuels, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique desdits contrats.

ARTICLE 2 /

La dépense correspondante est estimée à 51 000 000 F TTC.

Les dépenses et les recettes seront imputables au budget primitif 2016, de la section investissement de la Ville de Dumbéa sur l'opération 000023 « réalisation de plateaux sportifs CA 2011 ».

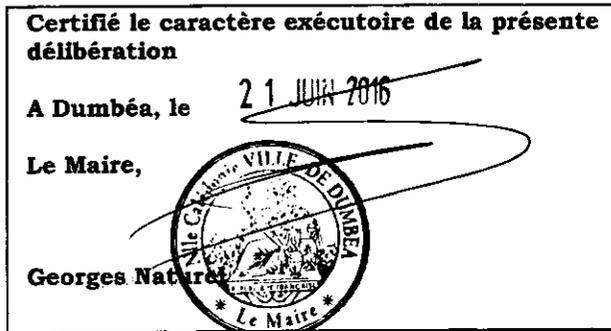
ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 8 JUIN 2016



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 8 JUIN 2016

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
D.S.T	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
D.A.F.	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize le 8 juin à 17h30, le conseil municipal, légalement convoqué en application de l'article L.121-10 du code des communes, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Georges NATUREL, Maire de Dumbéa.**

Date de convocation

Le 31 mai 2016

Étaient présents :

Daniel BLAISE	1 ^{er} adjoint
Erica MICHEL	2 ^{ème} adjoint
Gérard PIOLET	3 ^{ème} adjoint
Anne-Claude ROUCH	4 ^{ème} adjoint
André GUERRY	5 ^{ème} adjoint
Sylvia TUIHANI	6 ^{ème} adjoint
José WENDT	7 ^{ème} adjoint
Gisèle NAPOLEON	8 ^{ème} adjoint
Edgar CHARDON	9 ^{ème} adjoint
Reine CHENOT	10 ^{ème} adjoint
Henriette FALELAVAKI	Conseiller municipal
Marie-Laure UKEIWE	Conseiller municipal
Amasio TAUTUU	Conseiller municipal
Suzanne CASTEL	Conseiller municipal
Tamara TSING TING	Conseiller municipal
Amanda BLANQUET	Conseiller municipal
Juliette OMO	Conseiller municipal
Alexander OESTERLIN	Conseiller municipal
Bernard MARANT	Conseiller municipal
Anna-Mirella DIAWARI	Conseiller municipal
Mehndy CHABRAND	Conseiller municipal
Virginie BARREAU	Conseiller municipal
Muriel Malfar	Conseiller municipal

Date d'affichage

Le 03 juin 2016

Nombre de conseillers : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

Pour : 31

Contre : 00

Abstention(s) : 02

Mme Malfar

M. WAIKATA

Adoptée à la majorité

Ont donné procuration :

Christian MARTIN	Conseiller municipal
Daniel PONCHET	Conseiller municipal
Mireille LEU	Conseiller municipal
Pierre LAKAFIA	Conseiller municipal
Dominique ARNOULD	Conseiller municipal
Ernest WAHEO	Conseiller municipal
Vanessa MUNI	Conseiller municipal
Hélène IEKAWÉ	Conseiller municipal
Henri WAIKATA	Conseiller municipal

Étaient absents :

Marie-Louise TUIHAMOUGA	Conseiller municipal
Gil BRIAL	Conseiller municipal